



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

LGBTQ+

UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX

INTERVIEW DE FRANÇOIS CHARLES P5 À 7



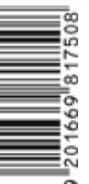
Image tirée du film OPD

1,75€



VISITE D'EMMANUEL MACRON
ANNONCES
ET PROMESSES
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P8 • AGENDA P17
HISTOIRE P20 • CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



VALLS A RETROUVÉ UN JOB

MON PRÉCIEUX!



KAMPÀ

S O M M A I R E À LA UNE

DOCUMENTAIRE

**UNE QUESTION
DE DROITS HUMAINS
FONDAMENTAUX**

INTERVIEW DE FRANÇOIS CHARLES P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

POLITIQUE **VISITE PRÉSIDENTIELLE**HISTOIRE **QUAND LA «PETITE» HISTOIRE CONTRIBUE À LA GRANDE**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

COR SICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Cumunità isulana corsa

Quant'ella hè stata cuntenta a maiò parti di l'eletti prisenti inde l'emiciculu di l'Assemblea di Corsica ghjovi scorsu, dopu à u discorsu assai puliticu prunziatu da u Presidenti di a Republica. Da a maghjuria tarritoriala à a diritta, erani guasgi tutti arritti pà sciaccamanà à Emmanuel Macron cù a so pruposta di scriva a nostra isula inde a Custituzioni francesi è par avè fattu escia da a so bocca a parolla «*autunumia*». Tamanta strada! Ma s'è certi ani capitu ch'elli ùn c'erani più i famosi «*ligni rossi*» inde a parolla prisidinziali, in fatti si sbagliani. Soca a so euforia l'hà fattu perda u sensu di a rialtà, parchì ci vulia à cuncintrassi piuttosto nant'à ogni sprissioni scelta da u Presidenti di a Republica è nant'à ciò ch'ellu ùn hà micca dittu. À parè nostru, hè sempri «*innò*» pà a cuufficialità di a lingua corsa, ma dinò pà u statutu di residenti è a cursizazioni di l'impieghi. Ma a più bella cacciata d'Emmanuel Macron hè quilla ch'ellu hà fattu par ùn avè à ricunnoscia u populu corsu. Ci hà trovu una difinizione nova: a cumunità isulana corsa. Ma attenti! Semi una «*cumunità isulana storica, linguistica è culturali*» quantunqua. Pocu affari, innò? Tuttu què pà custruisca un'autunumia ch'è ùn s'assumigliessi à nulla ch'è assistissi fin'è oghji, ma un'autunumia «*à a corsa*», com'è s'ellu si parlava di un piattu di trippetti cucinati à l'usu corsu. In più, Emmanuel Macron laca sei mesi à l'eletti corsi pà mettasi d'accordu pà custruisca un travagliu cumunu, prima di vultà versu ellu. S'è i Corsi, soprattuttu in pulitica, t'aviani a capacità d'unisciassi pà l'intaressu cumunu si saparia dipoi u tempu... Senza cuntà nant'à l'accusentu ch'ellu si devi truvà dopu, inde a pupulazioni cù un referendum è inde i camari di u puteri cintrali trà l'Assemblea naziunale è u Senatu. Ùn hè pessimisimu o amarezza, hè solu una manera di veda i cosi com'elli sò. A ci dicia remi da qui à un antru annu. In tantu, ci cantaremi una piccula canzona: «*cumunità viva, cumunità corsa, canta a lotta di l'autunumia!*» ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Bien sûr, il y a eu nombre de réactions, avis et sentences à propos de l'éventuelle autonomie de la Corse. Une journée très ordinaire dont le principal mérite est démontrer une fois encore la méconnaissance de la plupart des Français, citoyens lambda mais aussi, parfois, politiques ou journalistes, sur le sujet. Il y avait également, très tendance actuellement, les punaises de lit et les polémiques qu'elles suscitent. Mais il n'est pas impossible que le sujet devienne récurrent, a fortiori si la réponse au problème devait se borner à des flyers, un numéro vert et des exhortations à ne pas céder à la psychose. Puis il y a eu ces débats autour du rugbyman fidjien Josua Tuisova qui, apprenant la mort de son fils de 7 ans peu avant la rencontre opposant son équipe à celle de la Géorgie, a disputé le match puis annoncé qu'il resterait avec sa sélection pour la suite de la Coupe du monde de rugby. Et n'irait donc pas aux obsèques de son fils. Accusations, jugements sans appel, condamnations sont tombés dru. Quelle sorte de père faut-il être pour agir ainsi et préférer le sport à son enfant? Toutefois, il y a eu des voix pour rappeler qu'on ne saurait juger sans comprendre et que le deuil s'exprime de façons très diverses à travers le monde. Et qu'aucune de ces façons n'a à devenir le standard. Dans *ActuRugby*, Franck Boivert, ancien directeur de la plus grande école de rugby des Fidji, a patiemment expliqué que les Fidjiens ont un rapport à la mort, admise comme une volonté divine voire une grâce, bien différent du nôtre et qu'ils affrontent stoïquement le deuil, avec une grande retenue. Certains ont en convenu, d'autres n'ont pas voulu en démordre: comment peut-on? Peut-on quoi? Être Persan, Fidjien, Corse, Mexicain et avoir d'autres références, d'autres schémas, d'autres rites, d'autres visions du monde et de l'au-delà? Les seules coutumes ou traditions acceptables seraient donc celles qu'on imagine pouvoir réduire à un folklore instagramable? Et encore... Ceux qui jouent des coudes pour filmer le haka néo-zélandais, le cibi fidjien, des chanteurs interprétant le *Diu vi salvilors* d'une messe des morts ou les fêtes d'*el Día de los Muertos*, sont dans l'incapacité de comprendre que là où ils ne voient que pittoresque réside une part de l'âme d'un peuple. ■

Elisabeth MILLELIRI

Anthony Tallieu @ATofficiel · 3h
Le sens des priorités 🙄

RUGBYRAMA @RugbyramaFR · 4h
Josua Tuisova a appris le décès de son fils de sept ans juste avant le match face à la Géorgie. Malgré cela, le centre a bien tenu sa place rugbyrama.fr/2023/10/03/cou...

Mister Brownstone @Mist9rB · 3 oct.
Respect, ce n'est pas le mot qui me vient à l'esprit à l'idée d'un père qui ne va pas assister aux obsèques de son fils pour un match de rugby.

Guy-Nestor Chtrench @grobidar · 3 oct.
Le rugby avant la famille.
C'est n'importe quoi.

DragonKhal @Dr0g0nKh4l · 3 oct.
C'est beau toutes ces personnes qui justifient qu'un père puisse abandonner son fils en fin de vie au lieu de le soutenir à l'hôpital 🙄
Vous êtes des monstres

Gauthier Baudin @GauthierBaudin · 3 oct.
Aux pères la Morale, ne projetez pas vos sentiments/ressentis personnels sur le deuil d'un autre, et qui, en plus, a une culture différente.

Viva_Diem @Viva_Diem33 · 3 oct.
Le rapport à la mort, aux funérailles, est certes différent mais en aucun cas le reste. Être présent pour un enfant gravement malade, être là pour ses funérailles, pour soutenir les proches ; ce n'est pas une question de culture. C'est mon avis et je le donne. Point barre.

DOMYS. @DomiSalvi · 3 oct.
L'enjeu sportif passe avant la mort de son Enfant, j'ai vraiment du mal à vivre dans ce monde 🙄

J. Walter P @JW_P33 · 3 oct.
Bien sûr, on pourrait mal interpréter le choix du joueur... ce serait méconnaître la culture du au-revoir des peuples mélanésiens et polynésiens. Bref acceptons que le deuil ne soit pas le même partout dans le monde.

Guy-Nestor Chtrench @grobidar · 3 oct.
Merci.
Avec le contexte cela devient moins choquant.

HUMEUR

UNE PETITE GOUTTE

Elle est agente d'accueil. Elle est la première interlocutrice des personnes dans l'entreprise, mais elle fait partie des invisibles de notre société. Après m'être présentée et l'avoir informée de l'objet de ma présence, je me suis assise sur une de ces vieilles chaises instables en plastique. Habitée ou anticipant de longs moments d'attente, j'ai ouvert le livre qui m'accompagne à chacune de mes pérégrinations afin de me plonger dans un temps sans temps.

Elle est venue, deux fois, à ma rencontre. La première fois, debout dans ce petit box vitré de trois mètres carré qui lui sert de bureau, elle m'a proposé un verre d'eau ou un café. J'ai décliné son offre tout en la remerciant pour cette attention. Elle a souri. Je l'ai observé se rassembler, répondre à deux ou trois appels puis faire les photocopies d'un courrier qu'une personne lui a donné sans un mot, sans un merci, sans un au revoir. La seconde fois, un mètre devait nous séparer l'une de l'autre. Debout face à moi, elle m'a demandé ce que je lisais. Je lui ai montré la couverture du livre*.

- C'est intéressant?

- Très! Ai-je répondu. Ça parle de ces femmes journalistes du XIX^e siècle à 1944, qui ont imposé leur présence, leur écriture, dans un univers de presse discriminant.

- C'est bien qu'on parle de ces femmes!

J'ai souri à sa dernière phrase parce qu'il m'a semblé aussi important de parler d'elle, de son accueil. Je lui ai demandé si elle appréciait son travail. Elle m'a dit combien et pourquoi elle l'aimait. Je l'ai alors remercié d'avoir, non pas osé, mais pris le temps d'aller à la rencontre de ces autres qui attendent, près d'elle. Elle m'a simplement répondu que c'était normal même si ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, avant de retourner derrière son box.

Rien qu'une goutte d'eau dans la mer, peut-être! Une goutte qu'on ne veut pas ou ne peut plus voir ou entendre. Cependant, qu'il est bon, comme ce jour-là, dans cette petite salle d'attente aux murs jaunis, au mobilier défraîchi et usé, de constater qu'il y a toujours des gouttes d'eau, d'être, de bienveillance et d'écoute dans une mer ou un océan de paraître, d'individualisme, de rejet et de violence. ■

Dominique PIETRI

[*] Femmes de presse, femmes de lettres de Marie-Ève Thérenty, éd. CNRS, coll. Biblis, septembre 2023

DOCUMENTAIRE

UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX



Image tirée du film OPD

Photo via François Charles

**Réalisateur, François Charles se partage entre la Corse et Paris.
Il a travaillé sur de nombreux films pour la télévision comme le cinéma.
Enquête sur le milieu gay en Corse et dans la diaspora corse, le documentaire
OPD est son premier film, à la fois politique et personnel;
il en est non seulement le réalisateur mais aussi le producteur.**

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



Image tirée du film OPD

OPD a nécessité cinq années de travail. Qu'est-ce qui vous a conduit à le réaliser?

OPD est né d'une réflexion générale avec d'autres personnes qui travaillent dans le milieu du cinéma sur ce qui pouvait manquer en termes de représentations dans le panorama du cinéma sur la Corse. Etant concerné par le sujet, engagé et militant, je suis parti sur ce projet et je me suis vite aperçu que ce serait très difficile à réaliser, notamment du fait que beaucoup d'hommes du milieu gay allaient refuser de témoigner, ou alors de façon anonyme. Cela signifie déjà qu'il y a une thématique, celle de pouvoir assumer publiquement son homosexualité au XXI^e siècle. Alors il y a deux choses. Tout d'abord le dispositif cinématographique, qui est un peu impressionnant ou intrusif, qui donne une dimension médiatisante. Puis il existe toujours une majorité pour laquelle c'est impossible de pouvoir dire publiquement leur homosexualité ou bisexualité dans un film. Cela a donc été 5 ans d'enquête en Corse mais aussi dans la diaspora corse sur le continent où j'ai pu rencontrer des hommes homosexuels, bisexuels qui ont accepté de témoigner, la majorité du temps à visage couvert ou, pour de rares exceptions, à visage découvert.

Un titre évocateur et provocateur. Pourquoi ce choix?

OPD, ça vient de l'époque où j'étais beaucoup plus fréquemment à Bastia car j'y suis né et j'y ai grandi. Je vis à Paris mais aux alentours de la trentaine, j'ai passé beaucoup de temps en Corse pour des projets professionnels de films, et à l'époque il y avait une boîte de nuit à Bastia, L'Enigme, où lorsqu'on y entrait, les videurs s'amusent à nous macagner et criaient «Ô PD, Ô PD!». J'ai trouvé ça drôle de le garder et de l'utiliser ainsi.

Le financement a-t-il été compliqué? Y'a-t-il eu un soutien de la part de la Collectivité de Corse?

Ça a été extrêmement compliqué. On a la chance d'avoir un partenaire qui est en effet la Collectivité de Corse et qui nous a suivis sur le projet pour l'écriture d'un court ou moyen métrage d'auteur, même si au départ nous avions l'ambition de faire un long métrage, que nous n'avons pas pu faire. Ça a été plus surprenant, ou décevant, de la part des institutions centrales comme le CNC, dans la mesure où OPD est le premier film investigué de façon circonstanciée sur cette thématique-là. De plus, il y a une carence d'information et d'images sur cette thématique, alors j'imaginai que, naturellement, le CNC soutiendrait un projet de cette nature puisqu'il vient combler un manque de représentations dans l'histoire des formes cinématographiques. Mais cela n'a pas été le cas... Donc oui, c'est un projet qui a été très difficile à monter sur le plan financier et donc, par voie de conséquence, à faire.

Comment réagissent les politiques insulaires face à ce sujet? Certains ont-ils assisté à la première du documentaire au festival de Lama?

Pas lors du festival de Lama mais il y a le festival Arte Mare puis Corsicadoc. Le documentaire est donc en compétition à Arte Mare (projection le 6 octobre 2023 à 16h à l'espace Charles Rocchi de Biguglia) et dans la compétition «nouveaux talents» à Corsicadoc (projection le 13 octobre 2023 à 16h au cinéma Laetitia, à Ajaccio).

Ces événements sont l'occasion pour moi d'inviter les responsables politiques concernés par la question, en espérant qu'ils puissent venir. C'est un film que j'ai fait bien évidemment pour le public mais aussi à destination des pouvoirs publics. Ça me semble très important qu'ils puissent le voir, idéalement en salle. S'ils ne le peuvent pas, je le leur enverrai puisqu'il me semble important, que ce soit au niveau des services préfectoraux, de la Collectivité de Corse et, bien sûr, des services municipaux et même des députés, que ce film puisse être vu afin de devenir un élément tangible d'analyse. C'est un film qui fait l'état des lieux, et notamment le constat de nombreuses carences et nombreux dysfonctionnements dans la prise de charge des victimes d'agression, que soit au niveau des services de police, des services de la justice, je pense que ça doit mobiliser l'ensemble de la société et le cinéma est peut-être le meilleur moyen de le faire.

Le documentaire attirera un public concerné, de près ou de loin, par la défense de la communauté LGBTQ+. Comment faire pour qu'il soit vu par les plus réticents et fermés d'esprit?

Je n'ai pas trop d'espoir que les gens réticents et saturés sur la question LGBTQ+ et qui n'ont pas envie d'entendre quoi que ce soit sur le sujet aillent le voir. Ce n'est pas dans leur goût, ni dans leurs problématiques, je pense même qu'il y a une opinion totalement réfractaire. Je ne crois pas qu'on arrivera à convaincre de la nécessité de faire ce type de film ni d'aller le voir. En revanche, il est possible d'agir avec les pouvoirs publics en amont. C'est-à-dire sur l'éducation et au niveau des services administratifs, judiciaires et de police.

Avez-vous songé à travailler avec des scolaires, collèges et lycées, ou dans des foyers de réinsertion, des centres culturels?

Oui, l'enjeu est sur la jeunesse et l'éducation. Sur ce qui se passe dans les familles avec la perception de l'homosexualité car il y a un matraquage médiatique de propos de l'extrême droite conservatrice qui a une emprise certaine sur les médias. Ça rajoute de l'hostilité au sein des foyers et les plus jeunes répètent ce qu'ils entendent à la maison et à la télévision avec une manipulation qui est faite de la cause LGBTQ+... L'idée est que mon film ait tout d'abord une vie en festivals, c'est sa destination première, mais, bien sûr, s'il peut servir, dans un second temps, d'outil pédagogique à partir du lycée pour faire de la prévention, ce serait une belle destinée.

Est-il plus compliqué de vivre son homosexualité en Corse qu'ailleurs?

Je pense qu'il y a une pression supérieure en Corse, parce que c'est une île et tout le monde se connaît. C'est plus difficile d'être détaché du regard de l'autre, sans lieu communautaire où les gens peuvent se rencontrer, se reconnaître et se libérer. Être homo, homme ou femme, transsexuel, dans un petit village alors que 99 % des gens autour de toi ne le sont pas, c'est dur. Tu n'as quasiment pas d'autre choix que de te conformer à une norme qui ne perçoit même pas ta différence, ne la comprend pas et peut carrément être hostile. Notamment par rapport à ce qui se passe sur le continent, ce qu'on peut voir dans les grandes villes et qui renvoie à une image que beaucoup de gens ne veulent pas pour la Corse. Seulement, il y a une réalité: il y a des gens qui sont effectivement amenés

« C'est toujours la question à un million de dollars, parce qu'on voudrait faire une généralité : est-ce que, grosso modo, on est plus arriérés en Corse que sur le continent ? Moi, je ne crois pas. Je crois que la majorité des Corses est sensible et comprend les enjeux. »

à grandir bisexuels, homosexuels, trans en Corse et qui parfois souffrent beaucoup d'isolement. Ajoutez à ça une précarité économique beaucoup plus répandue sur l'île. Autant de facteurs qui rajoutent de la pression. La Corse a, elle-même, une problématique identitaire et politique. La question de l'identité corse, du nationalisme, c'est le prisme minoritaire dominant ; c'est-à-dire que ça fait 40 ans qu'on est dans une mutation de l'identité corse, avec des revendications identitaires qui sont très fortes mais qui peuvent aussi écraser totalement d'autres formes de revendications identitaires. On peut être nationaliste et homo, là n'est pas la question. Mais le champ politique est tellement accaparé par ces questions-là qu'elles laissent finalement peu de place à d'autres types de revendications. Pour beaucoup d'individus, soit les jeunes ont les moyens effectivement de partir de Corse pour pouvoir se défaire du carcan familial, du village, pour aller dans l'anonymat des grandes villes et se libérer. Soit, économiquement, ils ne le peuvent pas et c'est compliqué pour eux. C'est toujours la question à un million de dollars, parce qu'on voudrait faire une généralité : est-ce que, grosso modo, on est plus arriérés en Corse que sur le continent ? Moi, je ne crois pas. Je crois que la majorité des Corses est sensible et comprend les enjeux. C'est certain qu'il y a une mentalité, une culture et des problématiques qui touchent déjà une majorité de personnes en Corse qui ne sont pas liées à la question de l'homosexualité. Donc cette question devient accessoire, pour les plus malintentionnés ennuyeuse et il faudrait mettre la poussière sous le tapis. C'est en ça que la culture, le cinéma, l'éducation, la politique peuvent jouer un rôle, simplement pour une question de respect des droits humains fondamentaux. Ce n'est pas qu'une question d'homosexualité et de communauté, c'est une question de droits de l'homme.

Selon vous, pour les nouvelles générations, vivre son homosexualité sera-t-il plus facile ou au contraire ?

Je suis un peu inquiet du poids et de l'importance qu'ont pris les réseaux sociaux dans nos vies. Je suis né en 1983, j'ai vécu ma pré-adolescence et la compréhension de mon homosexualité dans un monde dans lequel il n'y avait pas Internet. C'est grâce au cinéma et aux films que j'ai pu réaliser que, ce que j'étais, d'autres personnes l'expérimentaient et que ce n'était pas un péché, car j'ai eu une éducation quand même catholique. Il y avait tout de même une possibilité de vivre en étant heureux. Puis Internet est arrivé et a énormément libéré les choses avec ses possibilités de connexions et tant mieux, il y a bien plus de possibilités d'échanges. En revanche, je suis inquiet, même pas pour la génération des millénials mais pour la Gen Z car on vit dans une société de jugement. On vit en permanence sous le regard des réseaux sociaux, des jugements, de l'opinion faite à l'emporte-pièce... C'est très violent, ce que les réseaux sociaux peuvent générer comme discours de haine et qui ne sont pas jugulés. Nous sommes les premières générations à essayer les plâtres de l'arrivée de ces avancées technologiques majeures. Il y a également un effet d'entraînement, très fédérateur, qui réunit toutes les communautés, pour le meilleur comme pour le pire... Puis, l'anonymat que confèrent ces réseaux encourage aux menaces et à tenir des propos qui sont illégaux.

L'expression d'un propos homophobe ou transphobe, c'est puni par la loi. Donc je suis inquiet pour les nouvelles générations, parce qu'il y a quelque chose de paradoxal : elles ont beaucoup plus de possibilités d'identification, mais elles sont aussi confrontées à beaucoup plus de jugement qu'on n'avait pas, finalement, à une époque comme la mienne. On n'était pas autant exposés et on a grandi avec des parents qui nous disaient : « Le regard des autres, on s'en fiche ! ». Mais aujourd'hui, les jeunes sont connectés, dès le plus jeune âge, et donc exposés. C'est là que survient l'aspect le plus dangereux et c'est sur ce point que les parents, les pouvoirs publics doivent porter leur attention car, comme on l'a vu dernièrement, cela peut entraîner des situations tragiques, comme le suicide de pré-adolescents victimes de cyberharcèlement qui se reproduit à l'école.

Les agressions, physiques ou verbales, en Corse, est-ce que c'est encore tabou ? Existe-t-il des chiffres ?

C'est difficile d'obtenir des chiffres tangibles car une agression n'est comptabilisée que si elle fait l'objet d'un signalement. Beaucoup se perdent dans la nature parce que beaucoup de victimes n'osent pas aller porter plainte. Mon film donne la parole à des personnes qui ont été victimes d'agressions physiques, verbales et sexuelles.

Comment avez-vous vécu la marche des fiertés de Bastia en juin 2023 ?

J'y étais, ça s'est bien déroulé, à l'exception de quelques tentatives d'agressions, quelques idiots qui ont voulu marquer leur refus en jetant des bouteilles et des œufs... Ce qui prouve bien qu'il y a encore une partie de la jeunesse qui est sans doute manipulée, très idéologisée et qui ne veut pas voir ce type de manifestation se produire en Corse. Le cortège était très sécurisé par les forces de police. Mais, on a aussi vu des gens, aux fenêtres, saluer, et des gens aux terrasses des cafés tenir des propos très positifs. Je pense qu'une majorité de l'opinion est quand même positive et touchée par cette démarche.

La BO de OPD a été composée par le duo Elpa. C'est important, pour vous, la musique, dans un documentaire ?

Pour moi, la musique c'est très important tout court ! Et au cinéma plus particulièrement. Pour *OPD*, il y avait un objet de cinéma, qui était du documentaire à base de témoignages, donc j'ai eu moins d'espace que sur de la fiction... Mais j'ai eu la chance de pouvoir compter sur le duo Elpa composé de Vincent Albertini et Pasqua Pancrazi qui ont réalisé un morceau de musique électronique en langue corse qui est une forme de témoignage aussi, qui apporte un éclairage en langue corse sur la thématique. Je trouve le morceau très beau car il permet de terminer le film en musique, avec des sonorités et notre langue qui, je crois, n'a pas été souvent utilisée ni entendue de cette façon-là. C'est aussi quelque chose de très novateur et j'en suis fier. Il y a également un morceau du groupe PlayOut qui assure une séquence plutôt belle du film, j'ai aussi pu compter sur ce titre pour habiller une séquence assez touchante du documentaire. Je ne peux que les remercier du travail qu'ils ont effectué, tout comme mon équipe. ■

ÉCONOMIE: FONDS TRAVALCÀ DE FEMU QUI

Accompagner les entreprises corses à l'international



Photo Manon PERELLI

Offrir une « opportunité inédite aux entrepreneurs qui créent et développent des entreprises performantes, exportatrices et compétitives à partir de la Corse ». C'est le but du fonds Travalcà, que Femu Qui a lancé le 29 septembre dernier à Tavaco. Un outil qui fait figure de grande première pour la société régionale de capital investissement. « C'est la première fois qu'au niveau local des institutionnels se réunissent pour capitaliser un fonds d'investissement qui est destiné à investir dans la croissance de PME en Corse. La conséquence, c'est que cela donne à Femu Qui un outil précieux qui permet de doubler la surface financière que l'on gère. Cela nous donne l'occasion d'une part d'être mieux staffé, c'est-à-dire d'avoir une équipe de gestion plus importante, et d'autre part d'avoir une capacité à déployer du capital dans des entreprises qui ont des stratégies de croissance et que l'on va être capables de mieux accompagner », explique Ghjuvan'Carlu Simeoni, le directeur général FemuQui Ventures en ajoutant : « Et puis, par sa taille et par les moyens qu'il donne à Femu Qui, ce fonds offre une opportunité vraiment sans précédent pour des entrepreneurs qui recherchent des moyens de se développer, bien sûr en Corse, mais aussi en dehors de Corse, puisque cet outil nous permet de les accompagner dans la recherche de marchés extérieurs ». En effet, grâce à Travalcà, chaque entreprise pourra être soutenue jusqu'à hauteur de 2,5 millions d'euros. « De plus, quand nous entrons au capital des entreprises, nous potentialisons l'intervention de banques, ce qui fait qu'un ticket de la part de Femu Qui dans une entreprise emporte aussi généralement des tickets de banque. Donc on peut estimer de manière synthétique que le fonds qui a une taille cible de 25 millions peut avoir un effet de levier jusqu'à quatre. C'est-à-dire que quand il aura déployé l'intégralité de ses 25 millions, on aura pu éventuellement mobiliser jusqu'à 100 millions en tout, en comprenant les dettes bancaires. Cela fait une capacité d'investissement agrégée qui est très significative et qui, par PME et au global, aura un impact sur l'économie régionale », souligne Ghjuvan'Carlu Simeoni en précisant encore que l'opportunité de mettre Travalcà sur pied a pu se concrétiser grâce au « soutien précieux de partenaires financiers publics et privés, à savoir BPI France, la Collectivité de Corse, le Crédit Agricole de la Corse, la mutuelle de la Corse et un certain nombre d'autres investisseurs ». ■ Manon PERELLI

ENERGIE: INTERCONNEXION SARDAIGNE-CORSE-ITALIE

Feu vert du gouvernement italien pour le projet Sa. Co. I 3

Le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique a autorisé le projet définitif du Sa. Co. I 3 (ou Sacoi3), pour lequel Terna* a annoncé un investissement global d'environ un milliard d'euros. Il prévoit la modernisation et le renforcement de l'actuelle connexion électrique connue sous l'acronyme de Sa. Co. I 2. À l'origine, la ligne entrée en service à la fin des années 1960 reliait la Sardaigne et la Toscane, puis à la fin des années 1980 une troisième station de conversion voyait le jour à Lucciana, en Corse. L'île sera par la suite également interconnectée, au début des années 2000, avec la Sardaigne via la liaison Sarco. La liaison électrique sous-marine en courant continu à 200 kV de Terna -en association avec EDF SEI Corse- qui reliera la Sardaigne à la Corse puis à la Toscane, aura une capacité de transport totale pouvant atteindre 400 MW. Sa. Co. I 3 est l'un des projets que Terna a soumis au ministère de l'Environnement et de la Sécurité énergétique et à la Commission européenne dans le cadre du RepowerEu visant à mettre fin à la dépendance aux combustibles fossiles russes avant 2030 en diversifiant l'approvisionnement, en accélérant le développement des énergies vertes et en baissant la consommation d'énergie. Gilberto Pichetto Fratin, ministre de l'Environnement et de la Sécurité énergétique, salue « un projet de grande importance non seulement pour l'approvisionnement de la Corse, mais aussi pour le système électrique italien. Il contribuera à renforcer l'adéquation du système électrique de la Sardaigne, surtout en vue de l'objectif de phase-out du charbon ». Dans le cadre du projet, deux nouvelles stations de conversion adjacentes aux existantes (une à Codrongianos, dans la province de Sassari, et une à Suvereto, dans la province de Livourne), devraient être réalisées, tout comme la pose de nouveaux câbles sous-marins d'une longueur totale de 120 km et de câbles enterrés sur 20 km des abordages aux stations électriques en utilisant, si possible, l'infrastructure existante. Les abordages des câbles sous-marins seront localisés à Santa Teresa di Gallura en Sardaigne et à Salivoli, dans la commune de Piombino, en Toscane. Terna annonce pour ce faire un impact environnemental réduit avec le recours à la technique du forage téléguidé, destiné à réduire les interférences avec la flore marine et l'impact des travaux sur le littoral. ■ Elisabeth MILLELIRI

*entreprise italienne de transport d'électricité issue en 1999 de la scission des activités de transports d'électricité d'Enel.



CREATION SOCIETE

N° 01



SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 29 septembre 2023, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI L'Olivella
Siège social : OLETTA [20232] - Route de Saint-Florent - Résidence les Oliviers - Appart 6.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers...

Capital social : 1.500,00 euros
Gérant : Madame Laura CHOBET épouse VOLELLI, demeurant à OLETTA [20232], Route de Saint-Florent, Résidence Les Oliviers, Appart 6.
Les parts sont librement cessibles entre associés et descendant d'un associé.

Pour avis, Le Notaire.

N° 02

L'ALMA

Société Civile au capital de 500 euros
Siège social : c/o SCI L'ISULA
Immeuble San Angelo
20220 L'Île-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'Île-Rousse du 29/08/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : L'ALMA
Siège social : c/o SCI L'ISULA, Immeuble San Angelo, 20220 L'Île-Rousse
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion de tous biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Sébastien BRACCINI, demeurant Immeuble San Angelo, 20220 L'Île-Rousse
Immatriculation de la société : Au registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 03



Marie-Charlotte BERLINGHI Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace
Route du Village - 20600 Furiani
Tel : 04.20.19.01.25
mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI [20600], le 26 septembre 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont :

Dénomination : SCI AUDANAED
Siège social : BASTIA [20600], C/o Madame Audrey AGNELOT épouse FOUCHRAS, Résidence Green Avenue, Bât C, Apt 33, Avenue du Macchione.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 1000,00 €
Apports en numéraire : 1000,00 €

Gérant : Mme Audrey AGNELOT épouse FOUCHRAS, dt à BASTIA [20600], Résidence Green Avenue, Bât C, Apt 33, Avenue du Macchione.

Cession des parts : Libres entre associés, leurs ascendants et descendants.

Pour avis et mention,
Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI " MCDSA "
Siège : 35, Route Strada di E Petre Rosse - Santa Severa - 20228 Luri
Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets
Durée : 99 années
Capital : 2000 Euros
Gérance : Monsieur Alexandre, Jérôme MICARELLI, demeurant 35, Route Strada di E Petre Rosse - Santa Severa - 20228 Luri
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18 septembre 2023, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CALI
Capital : 100 €
Objet : Acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers
Siège social : 11, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia
Durée : 99 ans
Gérant : Madame Isabelle FIORENTINI demeurant Route de Saint-Florent - Hameau de Suerta - 20600 Bastia
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 06

TF TERRASSEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Rce Saint-Alexandre
Bâtiment A - 20221 Cervione

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERVIONE du 27 septembre 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : TF TERRASSEMENT
Siège : Résidence Saint-Alexandre, Bâtiment A, 20221 Cervione
Durée : 99 ans
Capital : 1000 Euros

Objet : L'activité de travaux de terrassement : Creusement, débroussaillage et démaquisage, comblement, nivellement des chantiers de construction, remblaiement ;

- Travaux courant de creusement de tranchées, exécution de forages pour le passage des câbles et des canalisations ;
- Le drainage de chantiers de construction, de terrains agricoles et sylvicoles ;
- La création de fondations préalables à la construction, l'aménagement de terrain ;
- La démolition de constructions existantes et anciennes et la préparation pour les constructions nouvelles ;
- L'entretien de terrains, de résidences ;
- Le déblayage de chantiers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur François TORRE, demeurant Résidence Saint-Alexandre, Bâtiment A, 20221 Cervione, (Haute-Corse)
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 07

FL PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Foraccio
Piscia Rossa - 20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 4/7/2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : FL PATRIMOINE
Siège social : Lieu-dit Foraccio, Piscia Rossa, 20167 Afa
Objet social : Location de bien meublé
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Frédéric SCANU, demeurant Lieu-dit Foraccio, Piscia Rossa, 20167 Afa
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

ADALTA

Expertise-Comptable
Perpignan - Superbolquère
04 68 22 97 97 / 04 68 30 63 34
www.adalta-conseil.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 25 septembre 2023, à AJACCIO.

Dénomination : MNE Imperial.
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : 6, boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio.

Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, meublés ou non meublés, ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous signature privée.
Gérant : Monsieur Mickaël Jacques Joseph BOCCHECIAMPE, demeurant 6, boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio
Gérant : Madame Natacha GALEANI, demeurant 6, boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio
La société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis.

N° 09

SOMCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Chemin d'Acqualonga
Commune d' Ajaccio, 20167 Mezzavia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 2 octobre 2023 il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SOMCA
Siège : Chemin d'Acqualonga - Commune d' Ajaccio - 20167 Mezzavia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 50.000 euros

Objet : Acquisition, location, sous location, entretien, dépannage, parcage, vente de tous types de véhicules, engins et tous moyens de locomotion, de manutention, de travaux publics, de motoculture, d'extraction, neufs et d'occasion, terrestres, maritimes, fluviaux, voire aériens à particuliers ou professionnels,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : D S FINANCES, Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, ayant son siège social Zone Artisanale, ZA du Stiletto, Espace Lupecia, 20090 Ajaccio, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 833566920 RCS Ajaccio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO (20137) du 11 septembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions simplifiée
Dénomination : VALLE DI CORTI
Siège : ZI de Murtone, Route de Pora, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros

Objet : - L'exploitation d'un hôtel,

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes audit terrain, l'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles, la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, l'obtention de toutes couvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives, et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur José TAFANI, demeurant Route de Muratello, Cinquino, 20137 Porto-Vecchio,

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 11

SC VALIMMO

Au capital de 2.451.000 euros
siège social : Impasse Quatrina

20110 Propriano

RCS Ajaccio 480 498 666

Par décision de l'AGM du 08/08/2023, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du Gérant M. MOCCHI Jean-Christophe décédé.
Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 12

ALBA NOVA

Société Civile

Au capital de 100 euros

Siège social :

Lieu-dit Chioso Communo

20167 Cuttoli-Corticchiato

798 806 923 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieu-Dit Chioso Communo, 20167 Cuttoli-Corticchiato à Alata (20167), Col du Prunu, Prato In Vignale à compter du 6/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@orange-business.fr

CLASS'MOD

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 9.146,94 €

Siège social : Murato (20239)

Chjassu di Campatile, n°414

R.C.S. : Bastia N° 324 005 636

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 26 Septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société, de BASTIA (20200) 2, Avenue Emile Sari à MURATO (20239), Chjassu di Campatile, n°414, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis,
La Gérance.

N° 14

BISCOGRAV

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1200 euros

Siège social :

Lieu-Dit Chioso Communo

20167 Cuttoli-Corticchiato

822924098 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 26 septembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Lieu-Dit Chioso Communo, 20167 Cuttoli-Corticchiato au Col du Prunu, Prato In Vignale, 20167 Alata à compter du 26/09/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 15

AVIS

Par assemblée du 18 septembre 2023, les associés de la société MAISON CAMPA, SAS au capital de 1000 € (880471214 RCS Bastia) ont décidé de transférer le siège social de Campo Vallone, 20620 Biguglia à ZA Erbajolo, lieu-dit Pastoreccia, 20600 Bastia, à compter du 1er août 2023.

N° 16

ZCLMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chioso Cumunu

Plaine de Cuttoli

20167 Cuttoli-Corticchiato

912614831 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 26/09/2023, le Président de la société par actions simplifiée ZCLMA, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Chioso Cumunu, Plaine de CUTTOLI, 20167 Cuttoli-Corticchiato au Col du Prunu, Prato in Vignale, 20167 Alata à compter du 26/09/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

LA ROUTE

SARL au capital de 7622,45 €

Siège social : Les Jardins du Scudo

Le Panoria B - 20000 Ajaccio

057 810 624 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du LES JARDINS DU SCUDDO - LE PANORIA B - 20000 AJACCIO au Villa L'Hacienda - 80, route des Sanguinaires - Lieu-dit Vignola - 20000 AJACCIO à compter du 01/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 18

AVIS

Par assemblée du 14 septembre 2023, les associés de la société CLR, société civile au capital de 4000 € dont le siège est ZA Campo Vallone - Lot 10B - 20620 BIGUGLIA (892 282 757 RCS Bastia) ont décidé de transférer le siège social ZA Erbajolo - Lieu-dit Pastoreccia - 20600 BASTIA à compter du 1er août 2023.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 19



2, Impasse René Couzinet

31500 Toulouse

SCI SIFER

SCI en cours de Transformation

En SARL

Au capital de 1000€

Siège social : Ld Crocella

Route de Tassinca

20140 Serra-Di-Ferro

789 505 948 RCS Ajaccio

L'AGE du 11/08/2023 a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts de la Société.

L'objet, le siège social, la durée, les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social sont inchangés.

Nouvelle dénomination : SARL SIFER.
Capital : 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Dirigeant : Bernard AUTET, 10 Rue des Grillons, 34470 PEROLS. Modification sera faite au Greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 20

NIRVANA NATURE ONLINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Parc d'Activités de la Gravona

20167 Tavaco

909476186 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 25 avril 2023, les actionnaires ont pris acte de la démission de Monsieur Jean Paul BOYER de son mandat de Directeur Général à compter de la même date.

Pour avis, Le Président.

BUREAU INSULAIRE D'EXPERTISE AUTOMOBILE

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 60.016,00 €

Siège social :

17, bis rue Dr Del Pellegrino

20090 Ajaccio

421 729 708 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2023, il résulte que :

- La société IDEA GRAND SUD, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège est à CAGNES SUR MER (Alpes-Maritimes) 26, Avenue de Cannes, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le numéro 901428771, a été nommée Président de la société en remplacement de Monsieur Pascal Paul Marie VALLE.

- La société BVH, société civile au capital de 75.020 euros, dont le siège est à CUTTOLI-CORTICCHIATO (Corse), Lieu-dit Milancia, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 880801931, a été nommée Directeur Général de la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.



N° 22

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire à Belgodère, du 20 septembre 2023 les actionnaires de la Société à Action Simplifiée « La Listra » au capital de 10.000 Euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 529 583 023 décident de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur POLI Gabriel demeurant Hameau du Soleil - Quartier Pardini - 20226 Occhiana (Haute-Corse) qui accepte cette décision pour une durée non limitée.

N° 23

NIRVANA NATURE ONLINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Parc d'Activités de la Gravona

20167 Tavaco

909476186 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 28 septembre 2023, il résulte que Monsieur Fabien, Christel, Florent BARD, demeurant Boulevard Louis Campi, Résidence Le Vivaldi 2, Bât. Hiver, 20090 AJACCIO a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter de cette même date.

Pour avis, Le Président.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 24

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 26/09/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Camison Jonathan Nicolas
Ld Campo
20222 Brando

Activité : Travaux de plâtrerie,
Identifié (e) au répertoire Sirene sous
l'identifiant Siren 498 693 746
Date de cessation des paiements :
27/06/2023
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La Selarl Casanova & Benedetti,
Greffier.

N° 25

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 26/09/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Bourabia Hakim - Rés. Saint-Florent
Bât A6 - Paese Novu
20600 Bastia

Activité : Travaux de plâtrerie,
Identifié (e) au répertoire Sirene sous
l'identifiant Siren 499 608 263
Date de cessation des paiements :
08/08/2023
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La Selarl Casanova & Benedetti,
Greffier.

N° 26

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 26/09/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Bouchafra Abdelhakim
Chemin du Macchione
Rés San Ghjise - Bât C
20600 Bastia

Activité : Vente d'articles de bazar et
produits alimentaires - Ambulant .../...

RCS Bastia : A 433 013 513, 2002 A 304
Date de cessation des paiements :
20/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La Selarl Casanova & Benedetti,
Greffier.

N° 27

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 26/09/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

MS Corse Zen [SARL]

Villa Cervetti - 20240 Ghisonaccia
Activité : Reiki, luminothérapie beauté et thérapeutique, massages, vente de tous produits réglementés notamment mais pas exclusivement, les produits liés au bien être, à l'hygiène, aux bijoux, à l'ésotérisme, fabrication et vente de bijoux, voyance et psychométrie, formation Reiki à la voyance et médiumnité, ateliers divers sur les thèmes en relation avec le bien être et l'évolution spirituelle, esthétique, soins et entretiens corporels

RCS Bastia : B 900 096 686, 2021 B 487
Date de cessation des paiements :
15/09/2023
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La Selarl Casanova & Benedetti,
Greffier.

N° 28

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 26/09/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Cils Addiction [SARL]
Chioso Longo-Route de l'Aéroport
20214 Calenzana

Activité : Esthétique
RCS Bastia : B 791 667 637, 2017 B 77
Date de cessation des paiements :
01/09/2023
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La Selarl Casanova & Benedetti,
Greffier.

N° 29

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 26/09/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Romani Jacques
Hameau de Saint-Antoine
20240 Ghisonaccia

Activité : Travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre
Identifié (e) au répertoire Sirene sous
l'identifiant Siren 490 841 442
Date de cessation des paiements :
25/07/2023
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La Selarl Casanova & Benedetti,
Greffier.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

N° 30

CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 21 Septembre 2023, enregistré à BASTIA le 27 Septembre 2023, dossier 2023 00019146, référence 2B04P31 2023 A 01067, la SARL « PIZZA ANNA », au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200], Vieux Port, Immeuble Pouillon, Bloc E, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 900 800 095, a cédé à la SAS « SAS P.P.A RESTAURATION » au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200], 11, Rue Chanoine Letteron, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 978 299 493, un fonds de commerce de restauration traditionnelle, sis à BASTIA [20200], Vieux-Port, Immeuble Pouillon, Bloc F, moyennant le prix de 260.000 €, payable comptant, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour :
214.103,84 €
- Aux éléments corporels pour :
45.896,16 €
Ensemble : 260.000,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 21 Septembre 2023.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200], 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

 **04 95 32 04 40**

N° 31



CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 26 Septembre 2023, enregistré à BASTIA le 27 Septembre 2023, dossier 2023 00019151, référence 2B04P31 2023 A 01068, la SARL «CLASS'MOD» au capital de 9.146,94 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 2, Avenue Emile Sari, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 324 005 636, a cédé à la SAS «ANNE-K», au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200], 2, Avenue Emile Sari, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 978 373 579, un fonds de commerce de confection, tissus, bonneterie, textiles, à l'enseigne «CLASS MOD» sis à BASTIA [20200], 2, Avenue Emile Sari, moyennant le prix de 35.000 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels, le matériel étant totalement amorti.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 26 Septembre 2023.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200], 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 32

SAS APP

Sas en liquidation
Au capital de 150 euros
Siège de liquidation :
8, Rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
891 837 528 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Paul, Gilles POGGI, demeurant 8, Rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8, Rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.035
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre : Appel à candidature relatif aux missions d'assistance technique pour la réalisation des études de risque de pollution et de danger des plateformes portuaires de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification.

Lieux de livraison : Port d'Ajaccio, Port de Bastia, Port de Bonifacio, Port de l'Île-Rousse, Port de Porto-Vecchio, Port de Propriano et Port Tino Rossi.

Nomenclature Européenne CPV :

71313000-5/Services de conseil en ingénierie de l'environnement ;

71313410-2/Services des risques et dangers pour la construction.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'études de dangers et audits associés, d'études de risques, Mise à jour des différentes études, Mise à jour du Manuel du Système de la Gestion de la Sécurité et réalisation des audits et réunions associées, la réponse à des questions relevant de la réglementation (Arrêté TMD, Code de l'Environnement, RPM, IMDG, et Règlements locaux) et formations du personnel aux transports de marchandises dangereuses, aux risques chimiques et aux risques aux postes de travail, au Manuel SGS, pour les ports de Corse.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet de l'accord cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 900.000,00 €uros H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix des prestations [40%]

* Délai de réalisation / Etape [20%]

* Valeur technique [20%] appréciée à l'aune :

- La pertinence des moyens humains et matériels dédiés pour l'exécution des prestations ;

- La méthodologie adoptée et proposée pour la formation.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 02 mai 2023.

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire :

SA Société d'Assistance Pyrotechnie
 ZA La Chapelette - Actiparc de la Crau
 09, Rue des artisans - BP 80029
 13551 SAINT MARTIN DE CRAU

Date de notification de l'accord cadre : Le 20 septembre 2023

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant maximum annuel de 900.000 € HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
 Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 28 septembre 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 28 septembre 2023.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 06/2023

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
 Hameau de Guaitella
 20200 Ville di Pietrabugno
 Tél : 04.95.32.88.32, 9/Fax : 04.95.32.66.11,
 Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
 Courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MAITRISE D'ŒUVRE :

François GARNIER - ERBA BARONA PAYSAGE.
 Résidence Gabella - Route de l'église.
 20117 CAURO. Tel. : 04 95 25 04 71 - Port. : 06 81 23 88 18.
 Courriel : erbabarona.paysage@wanadoo.fr

3 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article R.2123-1, 1° du code de la Commande Publique).

4 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de Travaux « Aménagement et mise en sécurité du site Campu Canicciu - Sentiers et Belvédères ».

5 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n°1 : Ouvrages en pierres et sentiers d'accès.
 Lot n° 2 : Ouvrages métalliques et ancrages.
 Lot n° 3 : Signalétique - Lecture paysage.

6 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

7 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET D'ORDRE TECHNIQUE :

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire suivant les exigences contenues dans le Dossier de Consultation des Entreprises, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune. Le pouvoir adjudicateur se chargera de transmettre les demandes d'ordre techniques au maître d'œuvre pour réponse.

9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La date limite de réception des offres est fixée au 25 Octobre 2023 - 12 h 00.

Bon pour insertion, Le Maire, Michel ROSSI.



APPEL À CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS DE MUTUELLES DU SOLEIL POUR LA SECTION 2 « ALPES MARITIMES - MONACO - AUTRES »

Les Présidents de Mutuelles du Soleil Livre II (SIREN n°782 395 511) et Livre III (SIREN n°444 283 113) invitent leurs membres participants âgés de plus de 18 ans, à jour de leurs cotisations au 31 août 2023, et n'ayant pas exercé de fonction de salarié au sein des dites mutuelles au cours des trois dernières années, à présenter leur candidature à l'élection des délégués[*] aux Assemblées Générales au plus tard le 20 octobre 2023 à 12h00. Pour être recevable, l'acte de candidature s'effectuera par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Secréariat de la Présidence de Mutuelles du Soleil au siège social situé 36/36bis avenue Maréchal Foch - CS91296 - 06005 Nice cedex 1 ; par voie électronique à l'adresse suivante : electionsMDS@mutuellesdusoleil.fr; par dépôt dans les agences de Mutuelles du Soleil Livre II ; ou au Secréariat Directions Générales / de la Présidence contre récépissé.

L'élection des délégués aura lieu le 1er décembre 2023.

Jean-Pierre GAY - Président Mutuelles du Soleil Livre II / Norbert MENARDO -

Président Mutuelles du Soleil Livre III

[*] Les délégués représentent les membres participants des mutuelles aux Assemblées Générales dans le cadre d'une délégation unique. Ils sont élus pour 6 ans et s'expriment sur la gestion et les orientations proposées par le Conseil d'administration.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.034
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.
Objet du marché : Appel à candidature pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la réalisation d'une étude d'impact socio-économique des concessions aéroportuaires.

Lieux d'exécution : Aéroports de Bastia-Poretta, Calvi Sainte-Catherine, Ajaccio Napoléon Bonaparte et Figari Sud Corse.

Nomenclature Européenne CPV :

71241000-9 / Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un accompagnement afin d'analyser les trafics opérés depuis les dernières décennies, la zone de chalandise et le tissu socio-économique de chacun des Aéroports de Corse.

Mode de dévolution du marché : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

Critères de jugement des offres du marché :

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%) définie à l'aune de :

- Les moyens humains dédiés à l'étude avec leurs qualifications ;
- La méthodologie adoptée pour la réalisation de l'étude ;
- Le délai global de réalisation de l'étude ;
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases de l'étude.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 19 mai 2023.

Nombre de candidature reçue : 05

Nombre d'offre reçue : 03

Nom et adresse de l'attributaire :

SAS MSC
 145 Avenue Sampiero Corso
 20600 BASTIA

Date de notification du marché : Le 20 septembre 2023

Prix du marché : * Pour un montant total de 79.449 € HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse [Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44] - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8h30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr, dans le cadre :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 28 septembre 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 28 septembre 2023.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia - Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr**VENTE SUR ADJUDICATION****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO****Le 15 NOVEMBRE 2023 à 8h30**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal Judiciaire d'Ajaccio où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AJACCIO :

Dans un immeuble sis au N° 12 Avenue Antoine SERAFINI cadastré BY 74
LE LOT 32 : un appartement situé au 3e étage gauche de type traditionnel rénové comprenant un séjour avec vue dégagée sur la rue des palmiers, une cuisine, deux chambres, une salle d'eau avec WC d'une la superficie LOI CARREZ de 64.18 m2

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 125.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 20 octobre 2023 de 11h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés - Rond-Point de MEZZANA - 20167 SARROLA CARCOPINO - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA - Au Cabinet MORELLI-MAUREL & ASSOCIES - 7, Rue Maréchal Ornano - 20000 AJACCIO - sur le site internet : cabinet-retali.com

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 Cedex - 20179 Ajaccio

Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : contact@corsicalex-avocats.com**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****ADJUDICATION LE****MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 à 8h30****AU PALAIS DE JUSTICE - 4, BOULEVARD MASSÉRIA - 20000 AJACCIO**

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de Corse du Sud sur la commune de Porto-Vecchio :
 En la copropriété cadastrée AH 104 [33a 15ca] et AH 110 [33a 45ca], ainsi que 1/3 indivis de la parcelle cadastrée AH 112 [4a 50ca] à usage de voie d'accès

1er lot de vente : - Le lot n° 49, soit le garage n° 85 de 13,75 m2

Mise à prix : 15.000 euros

2ème lot de vente : - Le lot n° 60, soit le garage n° 74 de 13,75 m2

Mise à prix : 15.000 euros

3ème lot de vente : - Le lot n° 118, soit le garage n° 102 de 13,75 m2

Mise à prix : 15.000 euros

4ème lot de vente : - Le lot n° 121, soit la cave n° 137 de 5 m2

Mise à prix : 3.000 euros

5ème lot de vente : - Le lot n° 134, soit la cave n° 150 de 5 m2

Mise à prix : 3.000 euros

6ème lot de vente : - Le lot n° 136, soit la cave n° 152 de 5 m2

Mise à prix : 3.000 euros

7ème lot de vente : - Le lot n° 142, soit la cave n° 131 de 5 m2

Mise à prix : 3.000 euros

8ème lot de vente : - Le lot n° 150, soit la cave n° 122 de 5 m2

Mise à prix : 3.000 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI-MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio

* Site internet : <https://www.corsicalex-avocats.com>

Fait et rédigé à Ajaccio, le 20 septembre 2023

Pour extrait. [20210469]

DERNIERES MINUTES

N° 39



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris
Bur. sec. : Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio
Tel : 01.42.60.04.31

Suivant AGE du 01/08/2023, les associés de la société « RCS », SARL au capital de 18.300,00 €, dont le siège est Lieudit Pentaniella, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO [RCS AJACCIO 499 136 109], ont décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux, une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 9400 €, par voie de rachat de 94 parts, pour être annulées. Selon procès-verbal du 27/09/2023, la gérance a constaté la réduction définitive de capital de 9400 €, pour le ramener de 18.300 € à 8900 €. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 40

SNC « CASALTA & CIE »

Société en Nom Collectif

Au capital de 222.106.14 €

Siège Social : Lieu-dit Pisciatello

20166 Porticcio

RCS : Ajaccio 322 270 232

Par décision de l'AGE DU 17/11/2023, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au Boulevard Marie-Jeanne BOZZI, Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO.

- Modifier l'objet social pour y ajouter l'activité de « acquisition, propriété, administration et exploitation par bail, location meublée ou non, gestion, mise en valeur, vente de tous biens immobiliers ».

- Modifier l'Article 8 - Parts sociales des statuts, suite au décès de Monsieur CASALTA Jean [Associé jusqu'à la date de son décès le 27 Décembre 2011] et, à l'annulation de 3600 parts,
- aux cessions intervenues le 6 mai 2013

- au décès de Monsieur CASALTA Dominique intervenu le 6 août 2013 et selon la déclaration de succession du 14 juin 2019.
- au décès de Madame RECHIGNARD Lyne épouse Casalta intervenu le 2 janvier 2019 et selon la déclaration de succession du 24 avril 2019.

Les parts sociales sont désormais attribuées aux associés comme suit :

Madame CASALTA Nathalie :
- Six mille cinq cent quarante-quatre parts sociales en pleine propriété, numérotées de : 1 à 3100, de 6701 à 9643, et de 14.501 à 15.000 et 18168 soit 6544 parts

Monsieur CASALTA-PREVOT Dominique :
- Quatre mille treize parts sociales en pleine propriété, numérotées de 9644 à 13655 et 18 169 soit 4 013 parts

Monsieur PREVOT-CASALTA Stéphane :
- Quatre mille treize parts sociales en pleine propriété, numérotées : de 13656 à 14500, de 15001 à 18167 et 18.170 soit 4013 parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : 14.570 parts
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 41



MARIE CELINE

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 300 euros

Siège social : Borgo 20290

2, Lotissement Aghja Rossa

Siège de liquidation :

Chez Madame Monique NICOLETTI,

Résidence le Village - N°14

20600 Furiani

504 845 389 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 28/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 28 septembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Monique NICOLETTI, demeurant Résidence le VILLAGE, N°14, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chez Mme Monique NICOLETTI, Résidence le VILLAGE, N°14, 20600 FURIANI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 42



PPB HOLDING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social : 2165, Sampiero Corso

San Pancrace, 20600 Furiani

913 092 714 RCS Bastia

L'AGE en date du 03/10/2023 statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 43

AVIS

L'assemblée générale du 12 septembre 2023 de la société U SCALU, SARL au capital de 500 euros, dont le siège est ZA Campo Vallone, lot 10B, 20620 BILUGLIA [827746157 RCS BASTIA] a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

N° 44



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio
20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

REGLEMENT SUCCESSORAL

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritier réservataire

Par testament olographe du 23 mars 2018, Félicité Pascaline Martine VITALI, en son vivant divorcée de Monsieur Yves Albert Edmond Edouard TREBUCQ, demeurant à AJACCIO, 3 Avenue Kennedy, née à AJACCIO [Corse du Sud] 22 Novembre 1929, depuis décédée à AJACCIO le 6 mai 2023 a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 2 octobre 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès de Maître Maryline BIANCARELLI, notaire à AJACCIO [20090], espace Lupécia, Route de Mezzavia dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AJACCIO de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,

Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire.

N° 45

GARAGE BALESTRACCI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ldt Pietra Grossa

20228 Cagnano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cagnano du 15/09/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : GARAGE BALESTRACCI
Siège : Ldt Pietra Grossa, 20228 Cagnano

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Anthony BALESTRACCI, demeurant Hameau de Moline, 20233 Sisco.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 46



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)

3 avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent ».

Suivant acte reçu par Me Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", à AJACCIO [20177], 3, Avenue Eugène Macchini le Régent le 05 juin 2023, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 08 juin 2023 Réf 2023 N 0081 Madame Claudia MURA demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] résidence Campa lieu-dit Arutoli, route de Muratello a annoncé la cessation de ses fonctions en qualité de cogérante à partir du 05/06/2023 de la SCI SAINT PANCRAS au capital de 1000,00€ ayant son siège social à LECCI [20137] Agence de Cala Rossa, route de Cala Rossa immatriculée sous le N°799 260 468 au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Monsieur Roch-François COLONNA CESARI DELLA ROCCA demeurant à LECCI [20137] Domaine de Cala ROSSA, Lot n°1 est maintenu en qualité de seul et unique gérant pour une durée illimitée. Mention en sera faite au registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Notaire.

N° 47

EQUILIBRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence de Montesoro

Tour 2, 20600 Bastia

922 531 058 RCS Bastia

Siège de liquidation :

Résidence de Montesoro - Tour 2,
20600 Bastia

Aux termes d'une décision en date du 2 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur AMBROISE Julien, demeurant à la résidence de Montesoro Tour 2, 20600 BASTIA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à la résidence de Montesoro Tour 2, 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur.

N° 48

AVIS

L'assemblée générale du 14 septembre 2023 de la société CAMPIANA, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège est Lieu-dit Galeries d'Alzete II, 20221 CERVIONE [843846874 RCS BASTIA] a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.



04 95 32 89 92

N° 49

CABINET MCM AVOCATS
P-P.MUSCATELLI - C. CRETY - A. MERIDJEN
 Avocats Associés au Barreau de Bastia
 Siret n°388 624 306 000 30
 13, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia
 Tel : 04.95.31.35.63

**AVIS D'INFORMATION SUR LA CONCLUSION
 D'UNE CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS
 ENTRE LA SARL IMMOBILIERE DU GRAND SOLEIL
 ET LA COMMUNE DE GROSETTO-PRUGNA**

Objet de la convention :

Modalités de consultation de la convention :

Suivant convention d'offre de concours relative à la requalification du « chemin du centre équestre » en date du 26 septembre 2023, la SARL Immobilière du Grand Soleil s'est engagée à céder à titre gratuit à la commune de Grosseto Prugna trois parcelles destinées à permettre l'aménagement par cette dernière de trottoirs en périphérie nord et est de l'ensemble immobilier « Domaine du Frasso » dont elle poursuit la réalisation, avec quinze bâtiments au total.

Elle réalisera également à ses frais exclusifs la couche de finition en enrobés d'un tronçon du « chemin du centre équestre » sur un linéaire de 570 mètres, une fois que la commune aura procédé à la reprise du corps de chaussée et à la réalisation des trottoirs.

L'intéressement de la SARL Immobilière du Grand Soleil à l'opération de requalification du « chemin du centre équestre » étant caractérisé par le fait que les résidents du « Domaine du Frasso » disposeront de commodités de desserte optimisées à partir de la seule voie publique desservant cet ensemble immobilier. La convention sus évoquée, avec ses six annexes, est susceptible d'être consultée, dans le respect des secrets protégés par la loi, à la mairie annexe de Grosseto Prugna à Porticcio, aux heures habituelles d'ouverture du lundi au jeudi 8h30-12h 13h30-17h, le vendredi 8h30-12h 13h30-16h

Procédures de recours :

1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montepiano
 20407 Bastia Cedex
 Téléphone : 04.95.32.88.66/Télécopie : 04.95.32.38.55

2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia,
 Villa Montepiano
 F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

3) Introduction des recours :

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence " Département du Tarn et Garonne " [CE Ass 4 avril 2014 - Req n° 358994] ou de certaines de ses clauses non règlementaires qui en sont divisibles. Le recours est ouvert aux concurrents évincés (Ancien recours " Tropic " désormais intégré au recours " Tarn et Garonne ") ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé suspension.

N° 50

DACO

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7680 euros
 Siège social : Port Charles Ornano
 20000 Ajaccio
 488 229 402 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
 La Gérance.

**04 95 32 04 40**

N° 51

RIVIERE DU CAVU

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
 Au capital de 1.200,00 euros
 Siège social :
 Forêt Territoriale d'U Spidali, Zonza
 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
 495 340 796 RCS Ajaccio

Par décision du 28.08.2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 8.800,00 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 1.200 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 10.000 euros

Pour avis, La Gérance.

N° 52

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris
Bur. Sec. : Route de l'Ospédale
 20137 Porto-Vecchio
 Tel : 01.42.60.04.31

Suivant AGE en date du 27/04/2023, les associés de la société «ART INTERIEUR», SAS au capital de 2000 euros, dont le siège est Lieu-dit Chioso la Croce, Crucetta, 20215 VENZOLASCA [RCS BASTIA 834 105 496], ont décidé de rajouter à l'objet social de la société, à compter du même jour : le commerce de détail d'articles d'habillement et accessoires. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 53

**P.M CONSEILS**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa n° 9

Hameau d'Astima

20200 Ville Di Pietrabugno

853 119 907 RCS Bastia 20600

Aux termes d'une décision en date du 2 octobre 2023, le gérant associé unique de la société à responsabilité limitée P.M CONSEILS a décidé de transférer le siège social du Villa n° 9, Hameau d'Astima, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO au 42 lotissement U STAGNU, 20290 BORGIO à compter du 2 octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 54

DIJON CONSEILS

Société Par Actions Simplifiée

En Liquidation

Au capital de 1000 €

Siège social :

Les Terrasses de Toga

Hameau de Minelli

20200 Ville-Di-Pietrabugno

843 867 565 RCS Bastia

L'associée unique en date du 26 septembre 2023, a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2023, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur Madame Françoise DIJON, demeurant Les Terrasses de Toga, Hameau de Minelli, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, et mention sera faite au Répertoire National des Entreprises.

N° 55

ELIA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu-dit Portigliolo

20110 Belvedere-Campomoro

840 155 402 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Dominique BARTOLI, demeurant 8, Chjosu Supranu, 20110 Propriano, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Portigliolo, 20110 Belvedere-Campomoro, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 56

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 décembre 2022,

Monsieur François TOLLINCHI, en son vivant retraité, demeurant à BASTELICA [20119]. Né à SANTA-MARIA-SICHE [20190], le 3 mars 1940. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 23 janvier 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGÉOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 26 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



JEUNE PUBLIC

Babil

Publié en 2019 aux Éditions théâtrales [collection Théâtrales Jeunesse], *Babil*, de l'auteure Sarah Carré, a été « le premier texte du répertoire jeunesse qui a suscité chez nous l'envie et l'élan de concevoir un spectacle en direction des enfants » dit Agnès Régolo, metteuse en scène à l'origine de la création, en 2009 à Marseille, de la compagnie Du jour au lendemain. Créée en 2021, la pièce met en présence deux amis, Tohu et Bohu, qui entreprennent de raconter une histoire qu'ils ont « inventée » en revisitant le mythe de la tour de Babel: un peuple décide de bâtir une tour, mais les relations s'enveniment et l'édifice peine à s'élever. Mais, tout comme les personnages de leur récit, Tohu et Bohu ont souvent du mal à s'accorder. L'un, confiant, est parfaitement à l'aise et jongle adroitement avec les mots tandis que l'autre, plus timide, bégaie et a bien du mal à finir ses phrases. Pourtant, il leur faudra parvenir à se partager la parole et l'écoute pour mener à bien leur récit. « Il y a ceux qui parlent fort, qui parlent haut, qu'on remarque, qu'on écoute, même s'ils n'ont rien à dire. Et puis aussi ceux qui bredouillent, murmurent, ceux qu'on n'entend pas, quoi qu'ils aient à raconter. De la classe maternelle à la salle de réunion, la parole est toujours enjeu de pouvoir » observe Sarah Carré qui explicite également le choix du titre et celui d'un « i »: « parce que « babil » a deux acceptions qui toutes deux m'intéressent. Babil dans son acception la plus ancienne fait référence au bavardage continu et futile, au verbiage, or l'enjeu du texte est bien là. Interroger notre inénarrable besoin de parler pour exister, d'être écouté quoi qu'on ait à dire. Parce que dans la parole se jouent bien d'autres choses que le message à communiquer. Mais le babil c'est aussi un langage enfantin, or j'aborde avec ce texte la question du langage, à hauteur d'enfant. Les deux points sont encore la représentation graphique des ces deux personnages qui, malgré leurs différences, ne peuvent se passer l'un de l'autre ». Conçue pour être aussi bien donnée dans un théâtre qu'une école, la pièce se joue sans décor.

Le 7 octobre 2023, 17h 30. Salle Timo Pieri [ex salle Cardiccia], Mgliacciaru, Prunelli di Fium'Orbu.  04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



SPECTACLE PLURIDISCIPLINAIRE

Tradition VS Fiction

La compagnie Celui qui dit qui est, co-fondée en 2018 à Toulouse par Loren [danseuse et chorégraphe] et Cécilia Coquillat [comédienne et metteuse en scène], associe une vingtaine d'artistes [comédiens, danseurs, plasticiens, photographes, vidéastes...]. En mai 2023, elle était accueillie en résidence au Centre national de création musicale Voce, à Pigna, pour un projet de création hybride alliant écriture, musique, dans vidéo et théâtre qui interroge sur ce qu'est la tradition et sa place dans l'imaginaire collectif, comment elle se forge, se transmet et parfois se transforme, en cherchant pour ce faire à confronter les regards des artistes avec ceux d'habitants de la Balagne et du Giusssani. « Pour inspirer, fabuler, relier à travers le goût commun pour le collectif et la représentation ». Le projet est conçu en deux volets. D'abord, pour 2023, un spectacle évolutif sous la forme d'une performance, inspirée de gestes, décors, fêtes de villages, cérémonies religieuses. Puis, en 2024, un film, dans le cadre d'un autre projet développé par la compagnie avec la série de documentaire Le goût du faux.

Le 10 octobre 2023, 18h 30. Auditorium de Pigna.  04 95 61 73 13 & www.voce.corsica

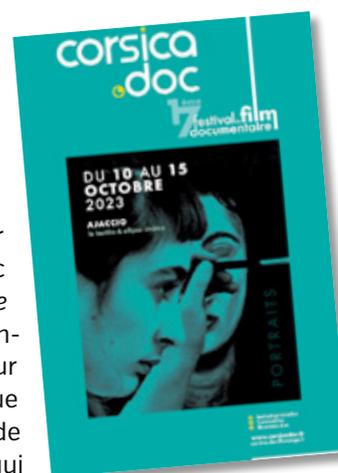


CINÉMA

Corsica.doc

Pour sa XVII^e édition, le festival du film documentaire Corsica.doc a pour thème principal cette forme particulière qui se décline dans différents domaines artistiques, que ce soit la peinture, la photographie, la littérature, le cinéma ou encore la musique: le portrait. « Madame Bovary, c'est moi », aurait dit Gustave Flaubert, bien que pour l'heure on n'ait trouvé nulle trace de cette formule dans ses notes ou sa correspondance. Toujours est-il que c'est en partant de l'idée que le filmeur se cherche et se trouve dans son protagoniste filmé, que les membres de l'association Corsica.doc ont choisi les 24 courts et longs métrages qui illustrent cette thématique. Avec par exemple *Oncle Yanco* [22 minutes] d'Agnès Varda, portrait du peintre Jean Varda; *Meetin'WA* [26 minutes] de Jean-Luc Godard, consacré à Woody Allen; *L'homme sans nom* [97 minutes] de Wang Bing où le réalisateur chinois a filmé, sans une parole, un homme vivant isolé dans une sorte de grotte d'où il sort chaque jour pour trouver les moyens de sa subsistance; ou encore *800 km de différence* [78 minutes] de Claire Simon, portraits croisés de deux adolescents [Greg qui habite les Hautes-Alpes et Manon qui réside à Paris] tombés amoureux durant un été et qui font au mieux pour se revoir. Pour la compétition Nouveaux talents 2023, 14 courts et longs métrages confondus ont été sélectionnés. Nouveau partenaire de Corsica.doc, le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, sera le cadre d'une conférence de l'écrivain et critique d'art Hervé Gauville [le 14 octobre] et d'une masterclass de Claire Simon [le 15 octobre].

Du 10 au 15 octobre 2023. Cinémas L'Ellipse et Lætitia, Palais Fesch, Ajaccio.  www.cinema-ajaccio.fr; www.corsicadoc.fr & www.facebook.com/FESTIVALCORSICADOC/



VISITE PRÉSIDENTIELLE

PROMESSE D'UNE «AUTONOMIE À LA CORSE»



Photo Manon Prelli

Devant l'Assemblée de Corse, le 28 septembre, le Président de la République s'est prononcé en faveur d'une nouvelle étape institutionnelle pour l'île. Affirmant vouloir «un changement profond dans la relation entre l'État et la Corse», il a toutefois posé comme préalable la recherche d'un consensus entre les différents mouvements politiques sous six mois.

«**Ce matin, la Corse retient son souffle!**». Les mots de Marie-Antoinette Maupertuis à l'adresse du Président de la République résument les enjeux. Lors de sa première visite en Corse depuis le début du processus dit de Beauvau, Emmanuel Macron a prononcé devant l'Assemblée de Corse, le 28 septembre 2023, un discours politique extrêmement attendu, plus de deux mois après le vote de la délibération Autonomia. S'il n'en a pas repris les revendications fondatrices, durant une allocution de près d'une heure le chef de l'État a affirmé vouloir ouvrir une nouvelle étape institutionnelle pour l'île. «*Ce discours est une main tendue et un chemin à parcourir ensemble pour construire un avenir d'espoir et de prospérité pour la Corse, a-t-il posé. Pour ancrer pleinement la Corse dans la République et reconnaître la singularité, son insularité méditerranéenne, ce rapport au monde et son rôle dans l'espace qui est le sien, nous devons avancer. Et il faut pour cela l'entrée de la Corse dans notre Constitution. C'est votre souhait, je le partage et le fais mien car je respecte et je reconnais l'histoire, la culture, les spécificités corses dans la République.*» L'inscription dans la Constitution «*est un geste de reconnaissance indispensable et de la construction d'un cadre respectueux de la singularité insulaire et méditerranéenne.*». Insistant sur le fait d'être «*favorable à ce que les spécificités de la communauté insulaire Corse soient reconnues dans la Constitution au sein d'un article propre, celle d'une communauté insulaire, historique, linguistique et culturelle*», il s'est néanmoins gardé de prononcer les mots de «*peuple corse*». Toutefois, selon lui, c'est bien là une «*reconnaissance constitutionnelle inédite*» qui est proposée à la Corse afin de «*bâtir une autonomie à la Corse, dans la République*» qui doit être «*le moyen pour construire ensemble l'avenir sans désengagement de l'État. Ce ne sera pas une autonomie contre l'État, ni une autonomie sans l'État, mais une autonomie pour la Corse et dans la République*». De cette autonomie qui reste encore à construire, le Président de la République pose cependant déjà de premières pierres. Convenant que «*l'insularité et l'attractivité de la Corse ont conduit*

à créer des situations immobilières et foncières insoutenables pour les habitants» et entraînent «*des difficultés d'accès au logement dans certains territoires*», il concède qu'il «*importe que puissent être établis des dispositifs, notamment fiscaux régulant le marché immobilier et luttant efficacement contre la spéculation, tout en respectant notre droit européen*». Face aux «*blocages et incapacités d'adapter, parfois la loi de la République*» il dit souhaiter «*que la Corse bénéficie d'un cadre lui permettant de définir certaines normes et de mieux en adapter d'autres. Il s'agit d'abord de rendre plus simple et plus effectif le droit d'adaptation et le droit d'habilitation*». Il note toutefois qu'un pouvoir d'adaptation est déjà dévolu à la Corse «*dans le statut actuel*» mais n'a pourtant «*jamais été mis en œuvre*». Pour aller «*plus loin*»: «*favorable à ce que soit étudiée la possibilité pour la Collectivité de Corse de définir des normes sur des matières ou des compétences transférées*». Une capacité normative qui «*évidemment*» s'exercerait «*sous le contrôle du Conseil d'État et du Conseil Constitutionnel*», précise-t-il sans plus de détails sur la portée de ce pouvoir normatif. Mais pour que ces perspectives puissent être mises en œuvre, Emmanuel Macron pose une condition. Afin de d'obtenir l'accord du Parlement pour modifier la Constitution, «*il est nécessaire que les différents sujets institutionnels fassent l'objet d'un accord des groupes politiques de l'Assemblée territoriale de Corse*», les élus corses doivent trouver un consensus d'ici six mois. «*Pour construire cet accord entre le Gouvernement et vous, il n'y a pas de ligne rouge, il y a l'idéal de la République et la volonté de chacun de se dépasser dans ce chemin commun*», insiste Emmanuel Macron en ajoutant que la nouvelle étape institutionnelle proposée est «*un changement profond dans la relation entre l'État et la Corse. Elle doit permettre à la Corse de conserver son âme et son identité tout en restant dans les bornes de la République et de continuer ainsi à bénéficier de la solidarité nationale. Notre priorité, c'est d'aider la Collectivité à répondre aux attentes des Corses, l'aider à bâtir l'espoir et la sérénité*». ■ Manon PERELLI

DÉCHETS, ÉNERGIE, SANTÉ, MÉTROPOLISATION, SÉCURITÉ

LES AUTRES ANNONCES D'EMMANUEL MACRON POUR LA CORSE

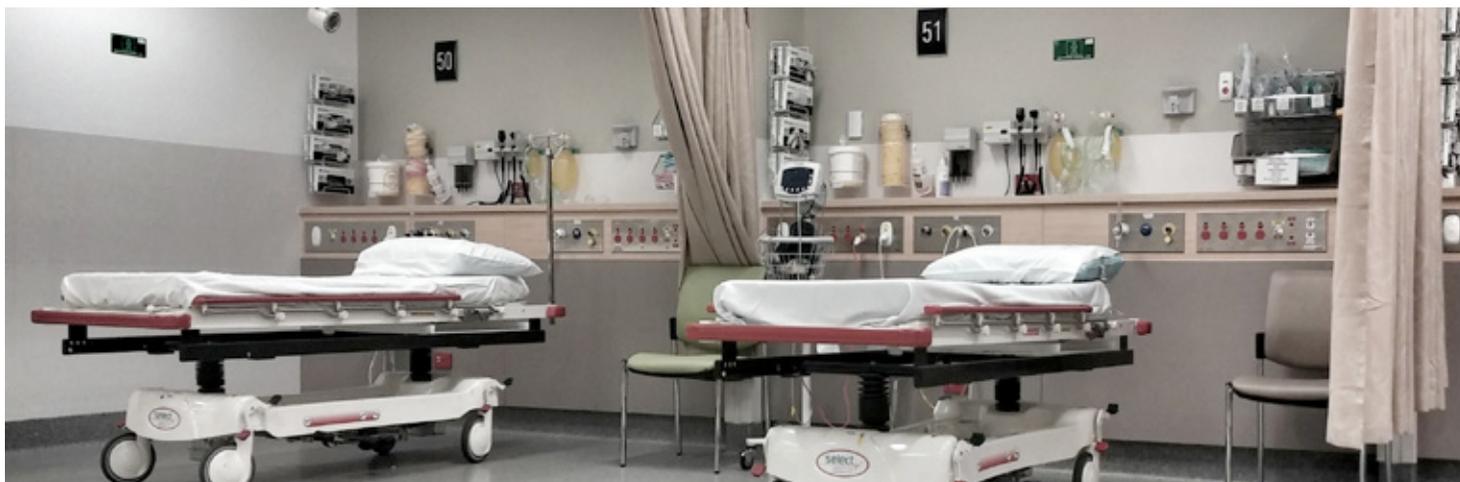


Photo Dominique Vircce • Pixabay

Lors de son déplacement en Corse, du 27 au 29 septembre 2023, Emmanuel Macron s'est bien évidemment exprimé sur la question d'une possible autonomie de la Corse. Mais à cette occasion, il a également évoqué d'autres thèmes ou dossiers qui ont trait au quotidien des insulaires. Et fait quelques annonces, dont certaines sont pour l'heure assez vagues.

Un président apporte toujours quelque chose dans ses valises. Si le discours d'Emmanuel Macron devant les conseillers territoriaux de l'Assemblée de Corse comportait un long rappel de l'engagement de l'État sur l'île, l'intervention du Président de la République a également été l'occasion de quelques-unes de ces annonces dont les chefs d'État sont friands à l'occasion de leurs déplacements en région; quoique les contours de ces nouveaux engagements à venir soient restés assez flous, à la fois sur les financements, la méthode, mais aussi le calendrier.

À commencer par le secteur de la santé. Le chef de l'État a garanti le maintien de la maternité de Porto-Vecchio où il a effectué un déplacement pour clôturer ses trois jours en Corse. Mais il a aussi déclaré vouloir aller plus loin encore. L'attention s'est surtout focalisée sur l'hôpital de Bastia dont l'état de délabrement et la dette abyssale ne sont plus à présenter, le Emmanuel Macron affirmant vouloir que Bastia «*dispose dans les prochaines années d'un hôpital qui réponde aux besoins des habitants*». Le Président de la République a-t-il en tête une rénovation, ou la construction d'un nouvel hôpital? Et pour quand? Là aussi pas de précision. Et pas non plus le moindre début de réponse quant à la création d'un Centre hospitalier universitaire en Corse, demandée depuis plusieurs années.

L'énergie a également été citée par Emmanuel Macron. Avec l'aboutissement – après 15 ans d'attente – du projet de la centrale électrique du Ricanto, à Ajaccio, qui sera in fine alimentée au biocarburant et dont les travaux devraient débuter en 2024 pour une livraison au second semestre 2027. Tout comme il a été question d'isolation des bâtiments et de la sécurisation des interconnexions électriques en Méditerranée. Sur ce dernier point, il y a effectivement du nouveau et du concret avec le feu vert du gouvernement... italien au projet Sa. Co.I. 3 entre la Sardaigne, la Corse et l'Italie (*lire par ailleurs*).

La toujours et encore délicate question des déchets a également été soulevée par le Président de la République, qui n'a pas hésité à souligner que l'intervention de l'État en ce qui concerne l'Ecopole de Viggianello a permis à la Corse de ne

pas s'enfoncer dans la crise des déchets et a évoqué le financement à 80 % du centre de tri de Monte.

Ce déplacement était aussi l'occasion d'annoncer de nouveaux financements, avec un Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) de nouvelle génération «*dans les années à venir*». Quel sera son montant? Et surtout à quoi pourrait-il ressembler et qui en aurait la gestion dans le cadre d'une «*autonomie à la Corse*» telle qu'avancée par le président Macron?

Coté organisation du territoire, il a été question de la métropolisation de la Communauté d'agglomération du pays d'Ajaccio (Capa). Le pays Ajaccien deviendrait donc la 23^e métropole de France, mais aussi la plus petite avec près de 90 000 habitants. La plus petite, actuellement, étant Brest avec 210 000 habitants. La législation confère aux métropoles des compétences élargies. N'y a-t-il pas un risque de télescopage avec celles de la Collectivité de Corse, a fortiori si la Corse accède à plus d'autonomie? D'une autonomie dans l'autonomie, diront les plus railleurs?

En ce qui concerne la langue, Emmanuel Macron a également mis sur le tapis la création d'un «*service public de l'enseignement en faveur du bilinguisme*» et de «*donner plus de place à la langue corse dans l'enseignement comme dans l'espace public*», mais derrière la punchline pas de véritable explication. Même chose pour l'agriculture et l'accès au foncier et au logement.

Du concret, en revanche, au chapitre de la sécurité, dont il a aussi été question. L'annonce n'a cela dit pas été faite en Corse, mais à Tonneins (Lot-et-Garonne) à l'occasion d'un autre déplacement présidentiel, le 2 octobre. Emmanuel Macron y a dévoilé la liste des 238 nouvelles brigades de gendarmerie, fixes ou mobiles qui suite à une concertation, de septembre 2022 à avril 2023, entre préfets et élus locaux, en particulier avec les maires, seront créées sur l'ensemble du territoire d'ici à 2027. Quatre seront implantées en Corse, à Sarrola Carcopino, Zonza, Ghisonaccia et Corte. ■

Christophe GIUDICELLI avec Elisabeth MILLELIRI

LIBÉRATION DE LA CORSE

QUAND LA «PETITE» HISTOIRE CONTRIBUE À LA GRANDE



Photo Michel Garnero via Francis Orsini

Premier département français à s'être soustrait au joug mussolinien et nazi, la Corse célèbre cette année le 80^e anniversaire de sa libération.

Dans le Campoloro, le président de l'association des Amis de Santa Cristina, Francis Orsini a, avec des adhérents de l'association, travaillé à recueillir la mémoire locale: les privations, la présence de l'occupant, la Résistance, un crash d'avion... autant d'histoires qui font la grande histoire.

« **C'était une période terrible.** Dans les villages, il y avait des jardins, quelques châtaigniers, quelques poules et quelques troupeaux. On se débrouillait plus ou moins, mais on manquait de beaucoup de choses. Dans les villes, ils n'avaient que les tickets de rationnement. Et le marché noir. C'était pire. La famille du village aidait quand elle pouvait. » Depuis des années, Francis Orsini, aidé de Charles-Baptiste Benedetti, Jeanne Pietri et Jean-Baptiste Raymond, collecte les récits des anciens et tient un blog. « *Le temps passe, souligne-t-il. Il reste de moins en moins de témoins directs de cette époque. Préserver cette mémoire pour la transmettre aux jeunes, c'est une des missions que nous nous sommes donnés. Nous travaillons avec les collégiens sur les fresques de la chapelle de Santa Cristina (ICN N° 6987), mais nous veillons aussi à préserver les récits, l'histoire locale: notre « petite histoire » n'est pas négligeable. Elle contribue à écrire et à mieux comprendre la « grande histoire ». Durant la Seconde Guerre mondiale, Cervione et sa région ont vécu des événements racontés dans des livres ou des documentaires, et notamment dans le livre *We Corsicans* de Dominique Taddei et Jean-Michel Casanova,*

mais il y en a tant d'autres moins connus... »

Le 1^{er} septembre 1939, l'Allemagne nazie déclare la guerre à la France, les hommes sont mobilisés. Le 10 juin 1940, l'Italie entre en guerre au côté de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon) et Mussolini revendique la Corse, tout comme Nice, la Savoie, etc. Après l'Armistice signée le 22 juin 1940 par le gouvernement Pétain, l'île se trouve en zone libre. Elle est soumise au rationnement et rapidement, après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, elle est occupée par les troupes italiennes. Ce sont plus de 80 000 hommes qui débarquent dès le 11 novembre 1942. Ils seront bientôt rejoints par quelques 15 000 hommes des troupes allemandes. Pour une île de 200 000 habitants, c'est beaucoup. S'ajoutant aux restrictions déjà difficiles à vivre, la présence des occupants, la rudesse des Chemises noires, de l'Organisation de la surveillance et de la répression de l'antifascisme (Ovra), le couvre-feu imposé, autant d'éléments qui ont éprouvé la population et l'ont amenée à se mobiliser et, en liaison avec Alger et le Général Giraud, à organiser la résistance. Pourtant, au travers des témoignages, on lit un profond côté

« Je l'ai fait

*le plus naturellement du monde,
je n'acceptais pas l'occupation
italienne, les couvre-feux et
les contrôles permanents... »*



Photo DR via le blog Cervione devoir de mémoire

« Il semble qu'au village, tout le monde était au courant et que, le soir du parachutage, il y avait foule sur le plateau. Les avions volaient très bas et les conteneurs arrivaient à toute vitesse, ça en était dangereux. »

humain. Dans les bourgs, les occupants italiens s'étaient installés dans les demeures les plus grandes, mais le ravitaillement n'arrivait pas de façon régulière. Chez ces jeunes gens, mobilisés parfois pour défendre des idées auxquelles ils n'adhéraient pas, on sent la tristesse. Francis Orsini a recueilli en 2014 le témoignage de Jean Cesarini, né en 1926, qui racontait: « J'étais gamin mais les Italiens, je les ai bien connus. Ils manquaient de tout. Je me souviens, ils s'étaient installés au Château [une grande demeure de Cervione, établie en bord de rivièrre sur les bases d'un ancien moulin] et surtout d'un qui n'aimait pas la guerre. Il s'appelait Giovanni et se morfondait d'être là, obligé! Nous avions des jardins, on leur donnait des légumes et même du pain. Ils avaient instauré le couvre-feu et au mois d'août alors que les gens sortaient jusqu'à minuit, ils disaient « A casa! O gente! A casa! » mais ils n'étaient pas coercitifs. Ils avaient des armes désuètes, ils n'étaient pas méthodiques comme les Allemands. » Ghjiseppu Rossi, chauffeur de camion à l'usine de tanin de Folelli, résistant et titulaire de la carte des FFI, se trouva un jour face à des Italiens qui voulaient son véhicule pour un transport: « Ils souhaitaient me donner du pain, dit-il dans son témoignage recueilli le 8 septembre 2011 par Jean-Baptiste Raymond. Je ne l'ai pas pris: ils n'en avaient pas pour eux... » Quant à son entrée dans la Résistance, pour ce titulaire du permis poids lourds, très rare à l'époque et si précieux pour récupérer armes et munitions arrivées d'Afrique du Nord, « je l'ai fait le plus naturellement du monde, je n'acceptais pas l'occupation italienne, les couvre-feux et les contrôles permanents... » Contacté par le Maquis, on lui demanda d'aller en Balagne pour effectuer un chargement d'armes à ramener à La Porta. « À l'usine de Folelli, ils ont pris M. Sabi, le directeur, en otage, raconte Francis Orsini, ils lui ont expliqué la situation, il a facilement accepté. Il était convenu que si l'opération se déroulait sans incident, tout le monde retournerait à l'usine, sinon le directeur entrerait en Résistance sous la protection du réseau. Rossi et ses amis du maquis se rendirent au village de Penta, rencontrèrent Arthur Giovoni qui leur donna leur mission: aller à Casta, prendre contact avec le maire, M. Leoncini, faire le chargement et le ramener dans l'Amputagnani. » Une aventure épique: ils ont même dû, à un moment, accueillir à bord un officier italien et quelques soldats qui se trouvaient sur la route. Si l'affaire finit bien, elle se déroule tout de même dans une période extrêmement tendue: 474 personnes ont été dé-

portées de Corse pendant l'occupation italienne. Et c'est sans compter les résistants fusillés, même à l'orée de l'armistice signée par l'Italie et son rapprochement avec les Alliés. Pour ne citer qu'un exemple, alors que Mussolini est destitué et remplacé par Badoglio le 25 juillet 1942, que l'armistice secret sera signé le 3 septembre et officialisé le 8, Jean Nicoli, arrêté en juin 1943 sera tout de même exécuté le 30 août à Bastia. Pourtant, en cet été 1943, c'est aussi un parachutage qui est organisé sur les hauteurs de Cervione. « Il y a eu 65 sites organisés en Corse, poursuit Francis Orsini. Le lieu-dit U Paulu, sur le Castellu d'Osari, était de ceux-là. Dans son témoignage, recueilli le 22 octobre 2014 par Louis Raymond, Louis Martinetti, racontait qu'alors enfant, il montait ravitailler son père, berger en estive. Arrivé à U Paulu, il a vu beaucoup de fumée provoquée par trois grands feux en voie de s'éteindre - un à Castellu, l'autre à Monte Cuccu et le troisième à A Pedra di u Paulu- et qu'il restait beaucoup de gens qui cherchaient partout ou pliaient les toiles des parachutes. Il semble qu'au village, tout le monde était au courant et que, le soir du parachutage, il y avait foule sur le plateau. Les avions volaient très bas et les conteneurs arrivaient à toute vitesse, ça en était dangereux. Ghjiseppu Rossi, qui avait préparé et allumé les trois feux nécessaires à la localisation du terrain - ce que les gens n'ont appris que très longtemps après- n'a pas voulu en dire plus sur ce sujet: la façon de procéder ne lui avait pas plu. »

Le 9 septembre 1943, l'insurrection débute, le 4 octobre, la Corse est libérée par ses habitants avec le concours du 1^{er} Bataillon de Choc Parachutiste, et des unités de la 4^e division marocaine de montagne, ses tirailleurs, ses artilleurs, ses spahis, ses tabors et des Italiens. Stratégiquement placée au cœur de la Méditerranée, elle se couvrira de dix-sept camps d'aviation. « Il y aura notamment un camp d'aviation à Fiume d'Alesani et un hôpital de campagne américain au lieu-dit Piane. » Mais la guerre reste ce qu'elle est: terrible. Parti du terrain d'aviation pour aller remplir leurs missions au Sud de la France ou en Italie, 168 Américains ne sont jamais revenus, dont les victimes du crash d'un avion, le 6 mai 1944, sur les hauteurs de Santa Maria Poggio. « Une stèle à leur mémoire avait été posée en 2005. Elle a été rénovée en 2014, conclut Francis Orsini, à l'occasion de la visite en Corse de deux enfants d'un pilote américain, le Captain Ferrell L. Holley. » ■

Claire GIUDICI

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD



LA MÊME CHOSE!

C'est un «*moment historique*», selon lui, que le Président de la République a fait vivre à la Corse le 28 septembre. Pensez-donc, il a prononcé le mot «*autonomie*», dans un balancement très «*macronien*»: il veut offrir «*une autonomie à la Corse dans la République*», mais pas «*une autonomie contre l'État ou sans l'État*». Il a donné six mois aux élus corses pour se mettre d'accord sur un texte constitutionnel, avant la réforme constitutionnelle elle-même par le Parlement. Réforme qui semble loin d'être acquise.

Le pas en avant d'Emmanuel Macron vers l'autonomie a eu de l'écho jusqu'en Bretagne et précisément à Saint-Malo, où de nombreux élus régionaux étaient réunis pour leur congrès annuel. Le président de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, a immédiatement demandé au chef de l'État «*la même chose!*», comme on commande le même apéritif que son voisin au comptoir. Il veut pouvoir «*agir dans des domaines importants comme le logement, les langues ou d'autres sujets*». Il a ajouté: «*Il n'y a pas des élus matures et responsables d'un côté, qui peuvent avoir des droits d'agir au quotidien pour leurs habitants et d'autres élus qui vont rester dans un centralisme passéiste.*»

La socialiste Carole Delga, présidente de la région Occitanie, a été plus réservée, affirmant «*accueillir plutôt positivement mais prudemment*» cette ouverture du chef de l'État. En revanche, le parti nationaliste basque EH Bai a salué une «*déclaration historique*» et en a conclu: «*Au Pays basque aussi, nous appelons de nos vœux un accord large qui nous permettra de faire entendre à l'État français notre souhait d'une évolution institutionnelle*».

«NOTRE PAYS MEURT À PETIT FEU»

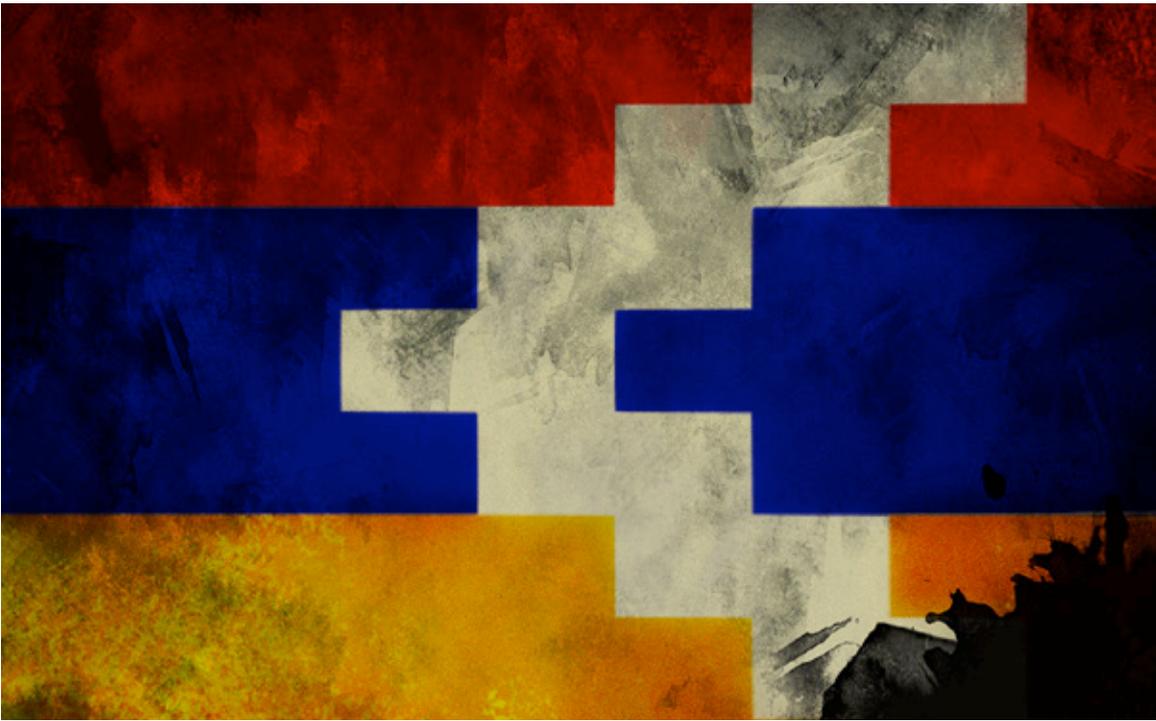
Si la déclaration d'Emmanuel Macron en Corse a eu de l'écho, ce n'est pas seulement parce que certains veulent pouvoir mettre davantage en avant leur identité régionale et notamment leur langue: ce qui est vrai pour la Corse, la Bretagne, le Pays basque et peut-être l'Alsace ne l'est sans doute pas pour les Pays de la Loire, la Normandie ou les Hauts-de-France. Mais il y a une autre raison: depuis des années, les

présidents de région [on pourrait aussi parler des départements et des communes] envoient des signaux de détresse à l'État. En 2018, lors d'un précédent congrès, ils avaient lancé leur «*appel de Marseille*»: «*Notre pays meurt à petit feu de son ultracentralisation*» disaient-ils. Depuis, ils ne cessent de dénoncer, gauche et droite à peu près d'accord, les «*certitudes*» des technocrates de l'administration centrale et le «*mépris*» dans lequel les tiennent Paris et plus précisément un Président de la République qui, bien que natif d'Amiens, leur apparaît comme un roi centralisateur.

Mais même les plus centralisateurs doivent regarder la réalité en face: les politiques les plus efficaces et les mieux acceptées ne sont plus celles qui descendent de la capitale. On a bien vu, au début de la pandémie de Covid, que communes et régions étaient mieux à même de gérer la crise, plutôt qu'un État empêtré dans son embonpoint normatif. Ce que le président de la Région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, appelle «*la République des territoires*». On pourrait dire que les élus clament au pouvoir central: donnez-nous le pouvoir et vous verrez ce dont nous sommes capables.

On aurait tort, pourtant, de croire que tout s'est toujours décidé à Paris. L'historien David Chanteranne, qui signe *Chroniques des territoires* (Éd. Passés composés), sous-titré Comment les régions ont construit la Nation, pense tout le contraire. Selon lui, «*nos épisodes nationaux les plus structurants*» n'ont pas eu lieu à Paris. Il raconte notamment le baptême de Clovis à Reims, la victoire de Charles Martel à Poitiers, l'assassinat du duc de Guise à Blois, Jeanne d'Arc délivrant Orléans, la guérison de Louis XV à Metz, la visite de Napoléon III à Nice ou la libération d'Ajaccio par la Résistance corse, il y a tout juste quatre-vingts ans. «*La Corse a la fortune et l'honneur d'être le premier morceau libéré de la France*», dit le général de Gaulle le 8 octobre 1943.

Selon l'auteur, «*sans les perpétuelles luttes territoriales [...] les périodes les plus anciennes n'auraient sans doute pas forgé une puissance royale, impériale puis républicaine aussi aboutie*». La thèse peut sans doute se discuter mais le livre nous emmène dans une France bien plus déchirée que celle d'aujourd'hui, et où l'on ne parlait pas encore d'autonomie ■



VU, LU ET VÉCU...

Tout faux

Yaël Braun-Pivet est fâchée avec la Constitution. C'est embêtant quand on préside l'Assemblée nationale. Pour justifier une nouvelle utilisation de l'article 49-3 par le gouvernement pour faire adopter le projet de loi de programmation des finances publiques, elle a tranché: ne pas le faire provoquerait un «*shutdown*» à l'américaine, susceptible de couper les budgets de l'État, de mettre les fonctionnaires au chômage technique et de plomber un PIB déjà mal en point. Mais c'est faux. En France, sans le 49-3, le gouvernement peut agir par ordonnances. D'ailleurs, l'année dernière, le projet de loi de programmation n'a pas été voté et personne n'en est mort.

Hydrocarbures contre gaz

Qui condamnait récemment le «*fanatisme de l'indifférence*»? Le pape François, lors de sa visite à Marseille. Son constat visait notre regard face à l'arrivée des migrants, dont plus de 2500 sont morts en Méditerranée depuis le début de l'année. Mais il pourrait pointer aussi du doigt l'indifférence des opinions française et européenne devant les quelque 110000 réfugiés arméniens du Haut-Karabagh après l'offensive de l'Azerbaïdjan. La ministre française, Catherine Colonna, s'est bien rendue en Arménie le 3 octobre. Il demeure l'impression que tout le monde s'en fiche un peu, de ce nouvel exode. Il paraît que l'Union européenne, qui lui vend des hydrocarbures, pourrait faire pression sur l'Azerbaïdjan, qui nous vend du gaz. C'est beau, l'humanitaire.

On vous écrira

Dans le moindre petit magasin, on vous propose des cartes de fidélité distribuées en moins de trois minutes. À l'Université de Nanterre, l'une des plus importantes de France, la carte d'étudiant n'est pas remise immédiatement à tout nouvel inscrit. Il faut attendre un envoi par courrier et aucune trace numérique ne vient faire office de carte provisoire. Le nouvel étudiant doit donc attendre pour pouvoir entrer, par exemple, au restaurant universitaire. Combien de temps faut-il pour recevoir sa carte? «*Oh, je ne sais pas, ça peut être long*» a répondu cette semaine une secrétaire pas débordée à une étudiante impatiente.

Commission

Faut-il, comme le répètent quelques slogans des partis de gauche depuis des décennies, «*faire payer les riches*»? Au gouvernement, on s'interroge, on se demande, on réfléchit, on tergiverse, on se contredit. Bref, on ne sait pas. Que faire? La réponse est toute trouvée: faisons une commission! Ainsi est né un «*groupe de travail transpartisan*» pour plancher sur un impôt minimal sur le revenu des ultra-riches. Des représentants des administrations et personnalités dites «*qualifiées*» en feront partie. Démarrage le 10 octobre. Mais le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, voudrait que ce point soit tranché «*au niveau européen*». Mais alors, pourquoi créer une commission franco-française?

Bienvenue au club

Il y aura, dimanche, un nouveau «*quotidien du septième jour*», comme on dit, dans les kiosques à journaux, là où il en reste, là où ils sont ouverts le dimanche et là où la presse régionale (une trentaine de titres dominicaux) laisse un espace. *La Tribune du Dimanche*, créée par le groupe La Tribune au moment de la crise du JDD avec la nomination de Geoffroy Lejeune, venu de *Valeurs actuelles*, va tenter de se faire une petite place, avec des plumes connues et des talents journalistiques incontestables autour de Bruno Jeudy. On lui souhaite bonne chance!

Rire de la politique

Arte a diffusé les six épisodes (25 minutes chacun) le 5 octobre, mais on peut voir en replay la mini-série *Sous contrôle*. C'est l'histoire d'une responsable d'ONG (Léa Drucker) propulsée ministre des Affaires étrangères par le Président de la République (Laurent Stocker), le jour où deux Français sont pris en orages au Sahel. Bien sûr, c'est de la fiction et la série, réalisée par Erwan Le Dac sur un scénario de Charly Delwart, pousse loin la dérision et la caricature. Mais ici et là, par petites touches, on voit poindre plus d'une caractéristique de la politique française. On s'amuse beaucoup (l'arrivée au ministère des Sports est hilarante) et les comédiens sont formidables. Vivement la saison 2! ■



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DE LOGEMENTS COLLECTIFS



Logirem Finosello - Ajaccio

L'AUE à fiancu à voi :

**AIDES FINANCIÈRES &
ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE**



**BAILLEURS SOCIAUX,
COLLECTIVITÉS...**

APPELEZ LE 04 95 10 98 64